



POINTS SAILLANTS FISCAUX DU BUDGET DU NOUVEAU-BRUNSWICK DE 2020

Le ministre des Finances Ernie Steeves a déposé le budget provincial du Nouveau-Brunswick de 2020 le 10 mars 2020. Le budget table sur un excédent de 92,4 millions de dollars pour l'année financière 2020-2021.

L'excédent prévu pour l'année financière 2019-2020, qui s'achève bientôt, s'établit maintenant à 97,8 millions de dollars, comparativement aux 74,6 millions de dollars projetés dans le budget de 2019. C'est la première fois depuis la période précédant la crise financière mondiale de 2008 qu'un excédent était prévu au budget et qu'il est effectivement dégagé. De plus, pour la première fois en treize ans, la dette nette devrait être réduite de 148,4 millions de dollars par rapport à 2018-2019.

Sur le plan fiscal, aucun changement n'a été apporté aux taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés en 2020.

Les pages suivantes résument les modifications annoncées dans le budget. Veuillez noter qu'elles resteront à l'état de propositions tant qu'elles n'auront pas été promulguées par le gouvernement provincial.

QUESTIONS FISCALES TOUCHANT LES PARTICULIERS

Taux et tranches d'imposition du revenu des particuliers

Le budget de 2020 ne modifie pas les taux d'imposition du revenu des particuliers par rapport à l'année 2019. Les tranches d'imposition et les autres montants ont été indexés de 1,9 % en fonction de l'inflation. Le tableau ci-dessous indique les taux et fourchettes d'imposition en vigueur au Nouveau-Brunswick en 2020.

Fourchettes de revenu imposable	Taux d'imposition – 2020
Première tranche de 43 401 \$	9,68 %
43 402 \$ à 86 803 \$	14,82 %
86 804 \$ à 141 122 \$	16,52 %
141 123 \$ à 160 766 \$	17,84 %
160 766 \$ et plus	20,30 %

Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition marginaux fédéraux et provinciaux combinés les plus élevés qui s'appliquent à divers types de revenus pour 2020.

Type de revenu	Taux d'imposition combinés – 2020
Revenu régulier	53,30 %
Gains en capital	26,65 %
Dividendes admissibles	33,51 %
Dividendes non admissibles	47,75 %

QUESTIONS FISCALES TOUCHANT LES SOCIÉTÉS

Taux d'imposition du revenu des sociétés

Aucun changement n'a été proposé concernant les taux d'imposition du revenu des sociétés. Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition et la limite pour les petites entreprises en vigueur au Nouveau-Brunswick en 2020.

Catégorie	Taux d'imposition – 2020
Taux général	14,0 %
Taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation	14,0 %
Taux d'imposition des revenus de placement	14,0 %
Taux pour les petites entreprises	2,5 %
Limite pour les petites entreprises	500 000 \$

Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition fédéraux et provinciaux combinés de 2020 qui s'appliquent à divers types de revenus gagnés par une société privée sous contrôle canadien (SPCC).

Type de revenu	Taux d'imposition combinés – 2020
Revenu d'une petite entreprise	11,5 %
Revenu tiré d'une entreprise exploitée activement de plus de 500 000 \$	29,0 %
Bénéfices de fabrication et de transformation	29,0 %
Revenus de placement	52,7 %

AUTRES PROPOSITIONS

Impôt foncier provincial

À compter de 2021, le taux d'imposition provincial sur les habitations non occupées par le propriétaire sera réduit de 50 % sur une période de quatre ans, et passera donc de 1,1233 \$ à 0,5617 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Cela représente une réduction de 14,04 cents par année jusqu'en 2024.

À compter de 2021, le taux d'imposition provincial sur les biens non résidentiels sera réduit sur une période de quatre ans, et passera de 2,1860 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à 1,8560 \$, ce qui correspond à une diminution de 8,25 cents par année jusqu'en 2024.

Taxes sur l'essence et le combustible diesel

À compter du 1^{er} avril 2020, la taxe sur l'essence diminuera de 4,63 cents le litre et la taxe sur le combustible diesel diminuera de 6,05 cents le litre.

Prêts provinciaux aux étudiants

Le taux d'intérêt sur la partie provinciale des prêts aux étudiants sera réduit pour le faire passer du taux préférentiel plus 2,5 % au taux préférentiel.

NOUS POUVONS VOUS AIDER

Votre conseiller Assante peut vous aider à évaluer l'incidence de ces propositions sur vos finances personnelles ou vos activités commerciales, et vous montrer comment en tirer profit ou réduire leurs effets négatifs. Vous et votre conseiller avez notamment accès aux ressources du Groupe de planification du patrimoine de Clientèle privée Assante, équipe multidisciplinaire de comptables, d'avocats et de planificateurs financiers.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Cette communication est publiée par Gestion de patrimoine Assante (Canada) ltée (« GPA ») à titre de source générale d'information. Elle ne doit pas être interprétée comme des conseils particuliers fiscaux, juridiques, comptables ou de placement ni être considérée comme telle. Vous devriez consulter des conseillers financiers professionnels avant d'agir en fonction de l'information fournie dans le présent document. GPA et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables, de quelque manière que ce soit, des dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs pouvant être causés de quelque manière que ce soit par l'utilisation du présent document.

Les données et les renseignements fournis dans la présente sont jugés fiables au moment de leur publication; cependant, GPA ne peut garantir qu'ils sont exacts ou complets, ou qu'ils seront d'actualité en tout temps.

© 2020 Gestion de patrimoine Assante (Canada) ltée. Tous droits réservés.

Date de publication : 11 mars 2020.



630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2900, Montréal (Québec) H3B 1S6 | www.ci.com

Bureau de Montréal
514-875-0090
1-800-268-1602

Toronto
416-364-1145
1-800-268-9374

Calgary
403-205-4396
1-800-776-9027

Vancouver
604-681-3346
1-800-665-6994

Service à la clientèle
1-800-792-9355